

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	10

Date de convocation 10 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 04-26-2026

**OBJET : DESIGNATION DU
CORRESPONDANT DEFENSE**

Le 17 avril 2026

A 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes OUDIN Céline, BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, BIGARD Marlène et BONNEVIALE Céline, Mrs M. HUAN Marc, LINK Phillip, CLEMENÇON Christian, LOYZANCE Jérôme et BONNAFON Yannick.

Absent excusé : MEUNIER Laurent

Absent excusé et représenté :

SECRETAIRE – M. HUAN Marc

Présents : 10

Absents excusés : 1

Procurations : 0

Madame le Maire expose :

- Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées – Nation. Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipale et des habitants de leur commune.

La mission des correspondants Défense s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense ;
- Le parcours citoyen ;
- La mémoire et le patrimoine ;
- Modalités de la représentation :
Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de pourvoir à cette désignation.

Le Conseil Municipal

Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil

DECIDE : Renée DELEZAIVE est désignée en tant que correspondante défense pour la commune de Cox

POUR : 10 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Céline OUDIN

